



## DELIBERATION Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de CORNAS

Séance du 27/04/2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 17	
Présents : 14	
Nombre de suffrages : 17	<b><u>Etaient présents :</u></b> Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, M. LAFUMAT René, Mme LIONNETON Leslie, M. REYMONDON Marc, Mme SAHMAN Virginie, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre
<u>Date de convocation</u> 22/04/2026	<b><u>Procuration(s) :</u></b> M. GINÉ Elios donne pouvoir à M. DOHA Médard, Mme JUGE Olga donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. MATA-VERSET Michaël donne pouvoir à Mme LIONNETON Leslie
<u>Date d'affichage</u> 22/04/2026	
<u>VOTE :</u>	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>
Exprimés : 17	<b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> M. GINÉ Elios, Mme JUGE Olga, M. MATA-VERSET Michaël

**Numéro interne de l'acte : 2026-05**

**Objet : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**

Madame la Maire expose :

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;  
CONSIDERANT que le conseil d'administration doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président délégué.

Madame la Présidente demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Elle propose la candidature de Madame Virginie SAHMAN.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président délégué au scrutin secret.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 17

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Madame Virginie SAHMAN a obtenu 17 (dix-sept) voix.

Le Conseil Municipal,  
après élection à bulletin secret

**Article 1** : Madame Virginie SAHMAN ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée vice-présidente déléguée.

Fait à CORNAS  
La Présidente de séance,  
Mme HEBRARD Magali

